

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FÉVRIER 2016

Présents : Gabrielle ENSMINGER, Philippe GARTISER, Véronique HEIM, Madeleine HEITMANN, Laurent HENRY, Christian HUFFSCHMITT, Richard KIEFFER, Isabelle LAGUNA, Jean-Charles LAMBERT, Marie-Claude LEMMEL, François LUTZ, Jean-Marc REINMANN.

Excusés : Pascal BAUER, Andrée VOITURIER (pouvoir à Richard KIEFFER).

Absent : Claude SCHMID.

1. MOTION SUR LE RÉGIME LOCALE D'ASSURANCE MALADIE

Le régime local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité qui nous invitons à suivre.

Réunis en conseil municipal, nous, élus de la commune de Stutzheim-Offenheim, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée en France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1^{er} janvier 2016 dans le reste de la France.

Nous adoptons cette proposition dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droits d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'assurance Maladie.

2. D.E.T.R. 2016

Salle des Loisirs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de restructuration thermique de la salle des Loisirs ;

ARRETE le plan de financement comme suit :

Organisme	Part (%)	Montant H.T.
Commune de Stutzheim-Offenheim (fonds propres)	20 %	41 600 €
Etat (DETR)	70,63 %	146 900 €
Certificat d'Economies d'Energie	0,72 %	1 500 €
Région (Energivie)	8,65 %	18 000 €
TOTAL	100 %	208 000 €

AUTORISE M. le Maire à demander toutes les aides financières auxquelles la commune peut prétendre et à signer tous les actes y afférant.

Salle de motricité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de rénovation de la toiture et des volets roulants de la salle de motricité ;

ARRETE le plan de financement comme suit :

Organisme	Part (%)	Montant
Commune de Stutzheim-Offenheim (fonds propres)	20 %	14 000 €

Etat (DETR)	73,28 %	51 300 €
Certificat d'Economies d'Energie	0,29 %	200 €
Région (Energivie)	6,43 %	4 500 €
TOTAL	100 %	70 000 €

AUTORISE M. le Maire à demander toutes les aides financières auxquelles la commune peut prétendre et à signer tous les actes y afférant.

Aménagement de l'entrée de Stutzheim

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'aménagement d'un rond-point à l'entrée de Stutzheim sur la RD41 ;

ARRETE le plan de financement comme suit :

Organisme	Part (%)	Montant
Commune de Stutzheim-Offenheim (fonds propres)	20 %	42 000€
Etat (DETR)	65 %	136 500 €
Conseil Départemental (Contrat de territoire 2015/2017)	15 %	31 500 €
TOTAL	100 %	210 000 €

AUTORISE M. le Maire à demander toutes les aides financières auxquelles la commune peut prétendre et à signer tous les actes y afférant.

3. CIMETIERE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

FIXE une taxe d'inhumation de 80 € qui sera perçue pour toute opération d'inhumation effectuée sur le territoire ;

PRECISE que les inhumations de défunts « Mort pour la France » et les inhumations en terrain commun sont exonérées de cette taxe.

4. QUESTIONS DIVERSES

Motion école maternelle

Le Conseil Municipal déclare avoir pris connaissance par la presse de la décision de l'Education Nationale de fermer une classe de l'école maternelle du Petit Pont à la rentrée de septembre 2016.

Considérant le nombre d'enfant inscrits à l'école maternelle à ce jour et le nombre de logements en construction dans la commune, le Conseil municipal demande que la fermeture de la classe de l'école maternelle soit reconsidérée au vu des éléments ci-dessus.

Tous les élus présents ont signé cette motion.

GCO Non Merci

La cabane n°6 du dispositif GCO Non Merci sera inaugurée à Stutzheim-Offenheim, sur la RD41, samedi 12 mars 2016 à 10 h 30.

La séance est levée à 22h00.